

Appels à candidatures – à renvoyer pour le 7 avril 2021 à :

Axel Fisher (axel.fisher@ulb.be) & Judith le Maire (judith.le.maire@ulb.be)

pour un mandat de trois ans (2021 – 2024)

- **au sein du comité éditorial/de rédaction de la revue *CLARA Architecture/Recherche***
- **au sein du comité scientifique/de relecture de la même revue**

Les comité éditorial/de rédaction et scientifique/de relecture de la revue *CLARA Architecture/Recherche* se renouvelle. Cet appel à candidature vise à :

- 1) désigner une équipe de 4 à 5 personnes qui constitueront le comité de rédaction/éditorial pour une durée de 3 ans (2021 – 2024).
- 2) Désigner 5 à 10 personnes qui rejoindront le comité scientifique/de relecture pour une durée de 3 ans (2021 – 2024).

[*CLARA Architecture/Recherche*](#) est une revue scientifique fondée par la Faculté d'architecture de l'ULB. *CLARA* accorde une place privilégiée aux méthodes de recherche et de présentation de savoirs scientifiques issus du champ de l'architecture. Chaque numéro est composé d'un dossier thématique principal contenant de 6 à 8 articles de fond traitant d'une question d'architecture clairement identifiée. Une section est aussi dédiée à la valorisation des fonds issus des Archives d'Architecture de l'ULB, et deux « apartés » concluent chaque livraison avec des nouvelles des activités et des débats au sein de la Faculté.

Comité de rédaction/éditorial

Le comité éditorial/de rédaction est l'image de la revue. Ses membres sont des chercheurs aux qualités scientifiques reconnues. Ils sont rigoureux et ont le sens du travail collectif. Le comité éditorial/de rédaction a un rôle d'animation, d'organisation, de communication et d'information vis-à-vis du comité scientifique/de relecture. Le comité éditorial/de rédaction propose la ligne éditoriale, détermine les sujets des dossiers et supervise la sélection des « apartés », du dossier archives ainsi que la sélection des articles réalisée par les responsables de dossier. Le comité éditorial/de rédaction a un rôle technique et pratique pour la rédaction et l'édition (droit d'image, normes rédactionnelles, règles typographiques, logiciels et plateforme, plagiat...).

Le comité éditorial/de rédaction est assisté administrativement pour le volet financier, la diffusion des exemplaires papier, et la communication (réseaux sociaux, pages web...) ainsi que pour certaines aides techniques documentaires (veille statistiques, logiciels anti-plagiats, ...), la continuité des parutions et leur calendrier, la maîtrise des outils techniques, la coordination des tâches et l'animation du comité de rédaction, lien avec le comité scientifique/de relecture de la revue.

Le nouveau comité éditorial/de rédaction sera accompagné par les membres du comité éditorial / rédacteur-en-chef sortant, au moins pendant la première année.

Les membres du comité éditorial/de rédaction sont responsables de :

- Appel à dossier
- Appel à article pour les apartés et le dossier archives

- Production / Graphisme (avec relecture de l'épreuve par le responsable du dossier)
- Production papier
- Communication
- Distribution
- Veille statistique
- Finances
- Promotion

Le comité éditorial/de rédaction est renouvelé au terme de 3 années. Le comité scientifique/de relecture procède à la désignation de la nouvelle équipe, sur base d'une proposition émise par le comité éditorial/de rédaction en place à l'issue d'un nouvel appel à candidatures. Il est envisageable qu'un membre du comité éditorial/de rédaction propose de n'y participer que pour une durée de 2 ans si ses engagements (contrat post-doctoral à durée déterminée par exemple) l'imposent.

Le comité éditorial/de rédaction qui sera constitué à l'issue de cet appel désignera un rédacteur en chef en son sein. Le comité pourra choisir son mode de fonctionnement, entre un modèle plus vertical et un modèle plus horizontal, partageant plus ou moins la responsabilité et les tâches du rédacteur en chef.

Tant les candidatures individuelles qu'en tant qu'équipe (complète ou partielles) sont acceptées. La procédure de sélection des membres du comité éditorial/de rédaction prendra en compte l'équilibre des genres. Le comité comportera au moins 3 porteurs du titre de docteur sur 5 membres (ou 3 sur 4 membres). Le comité éditorial doit intégrer au moins un membre extérieur à la faculté, national ou international, proposé par l'équipe ou suggéré par le(s) candidat(s). Pour les membres internes, un accord de principe du décanat a été donné pour une "reconnaissance" de charges existantes à attribuer à la revue, à hauteur de $\pm 0,1$ ETP/personne (charges d'enseignement exclues).

Les candidatures prennent la forme d'un CV et d'une lettre de candidature mettant en évidence :

- la motivation à intégrer le comité éditorial
- l'expérience dans la recherche
- la rigueur et les compétences d'écriture scientifique
- une expérience éventuelle dans le travail éditorial
- la capacité à travailler en équipe

Les candidatures seront évaluées selon ces critères de façon individuelle mais aussi dans la complémentarité de l'équipe proposée.

Les candidatures sont examinées par le comité éditorial en place (hors candidats éventuels) et le vice doyen à la recherche de la faculté d'architecture de l'ULB.

Comité scientifique/de relecture

Le comité scientifique/de relecture est composé en partie de personnalités de renom international (actuellement 10 membres), de chercheurs et chercheuses issues de facultés d'architecture de FWB (actuellement 4 membres), et de la Faculté d'architecture La Cambre Horta de l'ULB (actuellement 3 membres, à l'issue de cet appel entre 5 et 10 membres).

Le comité scientifique/de relecture assure la légitimité scientifique de la revue et de ses contenus. Il participe à sa diffusion et visibilité. Ses membres sont les premières personnes sollicitées lors de la relecture / évaluation de propositions de dossier « thématique » et d'articles soumis pour publication à la revue. Ils/elles peuvent également être sollicité.e.s pour suggérer d'autres relecteurs et relectrices plus compétent.e.s sur le sujet.

Le comité éditorial sortant invite les candidatures individuelles pour un mandat de 3 ans.

Les candidatures prennent la forme d'une brève lettre de motivation (max. 2-3 pages), mettant en évidence :

- la motivation à intégrer le comité scientifique / de relecture
- l'expérience dans la recherche
- une expérience éventuelle dans le travail d'évaluation de publications scientifiques ou de travaux de recherche
- les domaines spécifiques de compétences (par ex. sous forme de 5 à 10 mots-clé)

Dépôt des candidatures 7 avril

Examen des candidatures et réponses du comité sortant au 30 avril

Entrée en fonction au 15 mai 2021.